

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2019 À 19 H 00

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 Février 2019,
- Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FINANCES:

Rapporteur: Lionel TARDIF

Budget principal de la Commune :

Rapport n° 1 Approbation du compte de gestion 2018

Rapport n° 2 Approbation du compte administratif 2018

Rapport n° 3 Affectation des résultats de fonctionnement à la section d'investissement

Rapport n° 4 Vote des taux des contributions directes pour 2019

Rapport n° 5 Budget primitif 2019 de la Commune

Rapport n° 6 Attribution de subventions assorties de conditions d'octroi

Rapporteur: Monsieur le Maire

Rapport n° 7 Subvention au CCAS pour l'année 2019

Rapport n° 8 Collège Louis Leprince Ringuet – Participation financière au voyage scolaire – Élèves Lançonnais

Rapport n° 9 Collège Joseph D'Arbaud – Participation financière à la classe de neige – Élèves Lançonnais

Rapporteur: Lionel TARDIF

Budget annexe « Notre Dame »:

Rapport n° 10 Budget Annexe – « Lotissement Notre Dame » – Délibérations n° 18-080 du 18 décembre 2018 & n° 19-013 du 21 février 2019 – Retraits

Budget annexe « Parc d'activités de la Coudoulette » :

Rapport n° 11 Budget Annexe – « Parc d'activités de la Coudoulette » – Délibération n° 18-071 du 08 novembre 2018 – Retrait

Rapport n° 12 Budget Annexe – « Parc d'activités de la Coudoulette » – Approbation du compte de gestion 2018

Rapport n° 13 Budget Annexe – « Parc d'activités de la Coudoulette » – Approbation du compte administratif 2018

Rapport n° 14 Budget Annexe – « Parc d'activités de la Coudoulette » – Affectation des résultats de fonctionnement à la section d'investissement

Rapport n° 15 Budget Annexe 2019 – « Parc d'activités de la Coudoulette »

RESSOURCES HUMAINES:

Rapporteur: Monsieur le Maire

Rapport n° 16 Modification du tableau des effectifs – Mars 2019

COMMERCE, ARTISANAT & EMPLOI:

Rapporteur: Olivier DENIS

Rapport n° 17 Provence Tourisme – Convention – Étude Signalétique

Rapport n° 18 Convention d'anticipation foncière – Site des Sardenas – Avenant n° 1

Rapport n° 19 Convention d'intervention foncière – Développement économique – Site des Sardenas – Secteur Nord

FONCIER:

Rapporteur: Yves AGUEDA

Rapport n° 20 Désaffectation & déclassement – Anciens locaux de la Police Municipale – Quartier Moulin de Laure

Rapport n° 21 Résidence Belle Ombre – Convention de rétrocession – Équipements publics

PETITE ENFANCE & AFFAIRES SCOLAIRES:

Rapporteur : Isabelle SANNA

Rapport n° 22 Relais d'assistants maternels (RAM) – Convention d'entente intercommunale de moyens et de fonctionnement

Rapport n° 23 Modification n°3 – Règlement intérieur des temps d'accueils municipaux

Rapport n° 24 Périscolaire et restauration – Modification des tarifs municipaux et des droits d'occupation du domaine public



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2019 À 19 H 00

L'An deux mille dix-neuf et le quatorze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le huit mars deux mille dix-neuf, s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances en la Mairie de Lançon-Provence sous la présidence de M. Michel MILLE, Maire.

Étaient présents tous ses membres à l'exception de :

- Mme Patricia HEYRAUD qui avait donné procuration à M. Lionel TARDIF
- M. Gérard LAUGIER qui avait donné procuration à M. Yves AGUEDA
- > Mme Paula TANCREDI qui avait donné procuration à Mme Isabelle SANNA
- Mme Nathalie HOCQUARD qui avait donné procuration à Mme Maria NIGRI
- > M. Gabriel TOBIAS qui avait donné procuration à M. Jean-Louis DONADIO
- > Mme Angélique TORRES qui avait donné procuration à M. Olivier DENIS
- Mme Sandra BARTLAKOWSKI qui avait donné procuration à Mme Julie ARIAS
- > Mme Marie-Cécile DEMARIE qui avait donné procuration à Mme Christina MOREL
- M. Stéphane PAQUET qui avait donné procuration à M. Eric MONTAGARD
- Mme Carole FOURNIER-WITHEF qui n'avait pas donné procuration
- M. Marcel CASTELLANI qui n'avait pas donné procuration

Secrétaire de Séance : M. Sébastien GROS

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 21 février dernier qui est approuvé, à l'Unanimité des membres présents,

DÉCISIONS PRISES

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises depuis la séance du 21 février dernier sur la base de la délégation qu'il a reçu au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivité.

FINANCES:

Rapporteur : Lionel TARDIF

Budget principal de la Commune

Rapport n° 1 : Approbation du compte de gestion 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SALIBA),

A ADOPTÉ le compte de gestion dressé par le Comptable public pour l'exercice 2018,

A DÉCLARÉ que le dit compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Rapport n° 2 : Approbation du compte administratif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SALIBA),

A ÉLU Lionel TARDIF comme Président de séance pour le vote du compte administratif 2018 du budget principal, Monsieur le Maire s'étant retiré,

A ADOPTÉ le compte administratif 2018 du budget principal après avoir constaté que les écritures, dont la synthèse est présentée dans le tableau ci-après, sont conformes au compte de gestion du même exercice.

Rapport n° 3 : Affectation des résultats de fonctionnement à la section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SALIBA),

A DÉCIDÉ d'affecter la somme de 237 145.59 € au compte 1068 de la section d'investissement « Excédents de fonctionnement capitalisés » et de porter l'excédent de fonctionnement à 1 502 666.70 €, au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Rapport n° 4: Vote des taux des contributions directes pour 2019

Le Rapporteur a proposé à l'Assemblée les taux des contributions directes pour 2019 comme suit :

•	taxe d'habitation1	7,89 %
•	taxe sur le foncier bâti20	6,25 %
•	taxe sur le foncier non bâti90	0,12 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité des membres présents,

A DÉCIDÉ de voter ces taux de contributions directes.

Rapport n° 5 : Budget primitif 2019

Après avoir examiné les chapitres de recettes et de dépenses de chaque section du budget principal, le Conseil Municipal, par 26 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SALIBA),

A ADOPTÉ le budget principal tel que synthétisé ci-dessous :

	Dépenses	Recettes	
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
VOTÉ	13 230 999.70 €	11 728 333.00 €	
REPORTÉ		1 502 666.70 €	
TOTAL SECTION	13 230 999.70 €	13 230 999.70 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
VOTÉ	6 621 640.95€	7 815 928.43 €	
REPORTÉ	1 194 287.48 €		
TOTAL SECTION	7 815 928.43 €	7 815 928.43 €	

A PRÉCISÉ que ce budget est établi conformément à la nomenclature M14 et qu'il a été voté par nature au niveau des chapitres et a fait l'objet d'une présentation fonctionnelle.

Rapport n° 6 : Attribution de subventions assorties de conditions d'octroi

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'individualiser dans une délibération distincte de celle du vote du budget les subventions municipales dépassant la somme de 23 000 €,

CONSIDÉRANT que le Budget primitif 2019 prévoit que les associations suivantes perçoivent :

•	Comité des festivités les Mourguettes	119 941,00 €,
•	Compagnie du Caramentran	35 280,00 €,
•	Musique à la Ferme	23 520,00 €,
•	Tennis Club Lançon Provence	23 250.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix Pour, Messieurs Sébastien GROS, Christophe FERRO et Guy BELTRANDO, membres du Conseil d'Administration de l'association « Les Mourguettes », ne prenant pas part au vote,

A DÉCIDÉ de conclure avec ces associations des conventions d'objectifs et de moyens conformément au modèle prévu en annexe de la délibération n°14-074 du 26 juin 2014.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Rapport n° 7 : Subvention au CCAS pour l'année 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité des membres présents,

A ATTRIBUÉ une subvention de 140 000 € au Centre Communal d'Action Sociale,

A PRÉCISÉ que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 657362 « Subventions de fonctionnement versées au CCAS » du Budget de la Commune.

Rapport n° 8 : Collège Louis Leprince Ringuet – Participation financière au voyage scolaire – Élèves Lançonnais

Le Rapporteur a exposé à l'Assemblée qu'un voyage en Vénitie sera organisé en 2019 par le Collège et propose d'apporter une contribution financière comme suit :

nombre d'élèves Lançonnais bénéficiaires	6,
participation par élève	50 €,
participation totale pour le voyage	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité des membres présents.

A DÉCIDÉ de verser une subvention exceptionnelle d'un montant total de 300 € sur présentation des justificatifs, pour le voyage décrit ci-dessus.

A PRÉCISÉ que cette somme sera prélevée à l'article 6713 « Secours et dots » du Budget primitif 2019.

Rapport n° 9 : Collège Joseph D'Arbaud – Participation financière à la classe de neige – Élèves Lançonnais

Le Rapporteur a exposé à l'Assemblée qu'une classe de neige à Vars sera organisée en 2019 par le Collège et propose d'apporter une contribution financière comme suit :

nombre d'élèves Lançonnais bénéficiaires10,

participation par élève	50 €,
participation totale pour le voyage	500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité des membres présents,

A DÉCIDÉ de verser une subvention exceptionnelle d'un montant total de 500 € sur présentation des justificatifs, pour le déplacement décrit ci-dessus,

A PRÉCISÉ que cette somme sera prélevée à l'article 6713 « Secours et dots » du Budget primitif 2019.

Rapporteur: Lionel TARDIF

Budget annexe « Notre Dame »

Rapport n° 10 : Budget Annexe – « Lotissement Notre Dame » – Délibérations n° 18-080 du 18 décembre 2018 & n° 19-013 du 21 février 2019 – Retraits

CONSIDÉRANT que la vente du dernier lot du lotissement a été réalisée sur l'exercice budgétaire 2019,

CONSIDÉRANT que les écritures comptables à venir devront tenir compte de tous ces éléments.

Il a été proposé de rapporter les délibérations n° 18-080 du 18 décembre 2018 et n° 19-013 du 21 février 2019.

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité des membres présents,

A DÉCIDÉ de rapporter les délibérations n° 18-080 du 18 décembre 2018 et n° 19-013 du 21 février 2019.

Budget annexe « Parc d'activités de la Coudoulette »

Rapport n° 11 : Budget Annexe – « Parc d'activités de la Coudoulette » – Délibération n° 18-071 du 8 novembre 2018 – Retrait

CONSIDÉRANT qu'il est obligatoire de conserver le budget annexe jusqu'à l'année de signature de l'acte authentique, ainsi que les années suivantes soit jusqu'en 2022,

Il a été proposé de rapporter la délibération n° 18-071 du 8 novembre 2018.

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité des membres présents,

A DÉCIDÉ de rapporter la délibération n° 18-071 du 8 novembre 2018.

Rapport n° 12 : Approbation du compte de gestion 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SALIBA),

A ADOPTÉ le compte de gestion dressé par le comptable public pour l'exercice 2018,

A DÉCLARÉ que le dit compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SALIBA),

A ÉLU Lionel TARDIF comme Président de séance pour le vote du compte administratif 2018 du « Parc d'activités de la Coudoulette », Monsieur le Maire s'étant retiré.

A ADOPTÉ le compte administratif de l'exercice 2018 après avoir constaté que les écritures, dont la synthèse est présentée dans le tableau ci-après, sont conformes au compte de gestion du même exercice.

Exécution du budget		Investissement	Fonctionnement	Total
RECETTES	Α	0€	0€	0€
DEPENSES	В	0€	0€	0€
Résultat de l'exercice 2018	C=A-B	0€	0€	0€
Résultat de la clôture de l'exercice 2017	D	0€	142 830.60 €	142 830,60 €
dont part affectée à l'investissement	E		0 €	
Résultat de clôture de l'exercice 2018	F=C+D- E	0€	142 830,60 €	142 830,60 €

Rapport n° 14 : Affectation des résultats de fonctionnement à la section d'investissement

CONSIDÉRANT que ledit compte fait apparaître un excédent de fonctionnement de 142 830,60 € et que la section d'investissement présente un solde nul,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SALIBA),

A APPROUVÉ de ne pas affecter de montant au compte 1068 de la section d'investissement « Excédents de fonctionnement capitalisés » et de porter l'excédent de fonctionnement dans sa totalité, soit 142 830,60 €, au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Rapport n° 15 : Budget primitif 2019 – « Parc d'activités de la Coudoulette »

Après en avoir examiné les chapitres de recettes et de dépenses de chaque section du budget annexe « Parc d'activités de la Coudoulette », le Conseil Municipal, par 26 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SALIBA),

A ADOPTÉ le budget annexe dont la synthèse est présentée dans le tableau ci-après :

	Dépenses	Recettes	
SECTION DE FONCTION	NEMENT		
VOTÉ	162 930,60 €	20 100,00 €	
REPORTÉ		142 830,60 €	
TOTAL SECTION	162 930,60 €	162 930,60 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
VOTÉ	20 000,00 €	20 000,00 €	
REPORTÉ			
TOTAL SECTION	20 000,00 €	20 000,00 €	

A PRÉCISÉ que ce budget annexe est établi conformément à la nomenclature M14 et qu'il a été voté par nature au niveau des chapitres et a fait l'objet d'une présentation fonctionnelle.

RESSOURCES HUMAINES:

Rapporteur : Monsieur le Maire

Rapport n° 16: Modification du tableau des effectifs – Mars 2019

CONSIDÉRANT qu'il convient de tenir compte des mouvements de personnel et de la création de postes de titulaires et de contractuels de droit public, suite à des avancements de grade dans le cadre de la promotion 2019 et à des remplacements,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité des membres présents,

A DÉCIDÉ d'adopter le nouveau tableau des effectifs arrêté au 14 mars 2019 et annexé à la présente délibération.

COMMERCE, ARTISANAT & EMPLOI:

Rapporteur : Olivier DENIS

Rapport n° 17 : Provence Tourisme – Convention – Étude Signalétique

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité des membres présents,

A DÉCIDÉ d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association Provence Tourisme, ayant pour objet de définir les modalités de collaboration pour le déploiement d'une signalétique territoriale.

Rapport n° 18 : Convention d'anticipation foncière – Site des Sardenas – Avenant n°1

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité des membres présents.

A DÉCIDÉ d'approuver cet avenant à la convention d'anticipation foncière et d'autoriser M. le Maire à le signer.

Rapport n° 19 : Convention d'intervention foncière – Développement économique – Site des Sardenas – Secteur Nord

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité des membres présents,

A DÉCIDÉ d'approuver cette nouvelle convention et d'autoriser M. le Maire à la signer.

FONCIER:

Rapporteur: Yves AGUEDA

Rapport n° 20 : Désaffectation & déclassement – Anciens locaux de la Police Municipale – Quartier Moulin de Laure

CONSIDÉRANT le déménagement de la Police Municipale qui occupait l'immeuble sis 201 rue La Fayette à Lançon-Provence,

CONSIDÉRANT que ce bâtiment ne correspond plus au besoin du service,

Le Rapporteur expose à l'Assemblée qu'un géomètre a été désigné afin d'établir le plan de division foncière visant à détacher de la parcelle AK 511 un lot A d'environ 527 m², constituant le terrain d'assiette de l'immeuble. Le Rapporteur propose à l'Assemblée de constater la désaffectation de l'immeuble susvisé et d'approuver et de constater le déclassement de ces locaux inoccupés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité des membres présents,

A DÉCIDÉ de constater la désaffectation de l'immeuble situé 201 rue La Fayette à Lançon-Provence, celui-ci étant inoccupé et la Police Municipale ayant déménagé.

A DÉCIDÉ d'approuver et de constater le déclassement de cet immeuble inutilisé identifié sous lot A d'environ 527 m² à détacher de la parcelle AK 511.

Rapport n° 21 : Résidence Belle Ombre – Convention de rétrocession – Équipements publics

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité des membres présents,

A DÉCIDÉ d'approuver cette convention de rétrocession et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

PETITE ENFANCE & AFFAIRES SCOLAIRES:

Rapporteur : Isabelle SANNA

Rapport n° 22: Relais d'assistants maternels (RAM) – Convention d'entente intercommunale de moyens et de fonctionnement

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité des membres présents,

A APPROUVÉ les conventions portant partenariat et entente intercommunale relatives aux relais d'assistants maternels municipal de Pélissanne,

A AUTORISÉ M. le Maire à signer lesdites conventions annexées à la présente délibération,

A DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces conventions seront inscrits à l'article 6218 « Autres Personnels extérieurs » du budget de la Commune.

Rapport n° 23 : Modification n° 3 – Règlement intérieur des temps d'accueils municipaux

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité des membres présents,

A APPROUVÉ la modification n° 3 du règlement intérieur des temps d'accueils municipaux annexé à la présente délibération,

A PRÉCISÉ que ce nouveau règlement intérieur entrera en vigueur au 02 septembre 2019.

Rapport n° 24 : Périscolaire et restauration – Modification des tarifs municipaux et des droits d'occupation du domaine public

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité des membres présents,

A APPROUVÉ les tarifs municipaux et les droits d'occupation du domaine public tels qu'indiqués dans le tableau annexé à la présente délibération,

A PRÉCISÉ que ce tarif majoré sera applicable au 02 septembre 2019,

A PRÉCISÉ que le tarif retard horaire de la garderie périscolaire sera applicable au 02 septembre 2019.

Questions Orales

Posées par « Lançon Avenir »

Question 1 : Centre Technique Municipal

L'inauguration du nouveau Centre Technique Municipal, pourtant pressentie lors de la venue de la Présidente du Conseil Départemental madame Martine VASSAL (CM du 8 novembre 2018) n'a toujours pas eu lieu. Pouvez-vous nous indiquer si cette inauguration est toujours d'actualité pour la municipalité et quand elle envisage de planifier cette cérémonie ?

Réponse de Monsieur le Maire

Vous aviez déjà posé cette question le 8 novembre dernier à l'occasion du Conseil Municipal. Je vous confirme que l'inauguration est toujours d'actualité. Cependant, si nous avons pu organiser rapidement l'inauguration du giratoire des Nouens ainsi que celle des nouveaux locaux de la Police Municipale, nous sommes toujours en relation avec le cabinet de la Présidente du Conseil Départemental pour programmer une date.

Question 2: Nouveaux lotissements

Les habitants du quartier des Pinèdes sont inquiets face aux différents programmes d'urbanisation prévus sur la commune. Plus de 200 logements dans ce quartier devraient être disponibles en fin d'année 2019. Où seront scolarisés les enfants de ces nouveaux arrivants, dans nos écoles déjà bien saturés ? Que prévoit la municipalité pour accueillir tous les enfants des futurs lotissements ?

Réponse de Monsieur le Maire

Les logements de ce quartier dont la livraison est prévue sur 2019/2020 relèvent de l'opération du Panoramique soit 132 logements. Une première partie du programme devrait être livrée en décembre 2019 et le reste au début 2020. Le nombre d'élèves généré par cette opération a été quantifié sur la base de ratios internes. Sur la localisation des élèves, il est prévu une répartition entre les groupes scolaires existants. Le potentiel d'extension des écoles permet à ce jour de répondre à l'intégralité des besoins de toutes les opérations prévues sur la Commune et cela sans la réalisation d'un groupe scolaire supplémentaire. Toutefois, la création d'une telle structure pourra être envisagée au regard de la mise en œuvre d'une politique patrimoniale d'optimisation de notre gestion. La réflexion est engagée, mais au regard de l'importance des projets déjà en cours, un tel projet n'est pour le moment pas envisagé à moyen terme.

Question 3 : Circulation

Aux heures de pointes, les différents ronds-points du village sont déjà bien encombrés. Ils le seront encore bien plus, et en particulier sur l'avenue du Général Leclerc, avec l'apport des quelques 300 véhicules supplémentaires des nouveaux lotissements et par la suite avec les mouvements engendrés par la présence du collège. Comment la municipalité

compte résoudre le problème d'engorgement de ces voies de circulation, d'autant que d'autres constructions sont prévues dans ce secteur de la commune ?

Réponse de Monsieur le Maire

Cette question de la circulation sur la Commune relève à la fois de la redynamisation du centre-ville et de l'aménagement de l'entrée de ville avec l'arrivée du collège.

Or, nous ne pouvons envisager un tel aménagement sans le lancement au préalable d'une étude spécifique de déplacements.

Et nous ne pouvons pas imaginer que la création d'un tel équipement soit propice à l'amélioration de la circulation. Il eut été inexact pour moi de l'affirmer.

Cependant, nos études démontrent bien qu'aux heures de pointes, notamment le matin, il est prévu une attente limitée sur les ronds-points nord de la Commune.

En outre, les aménagements de voirie préconisés et qui seront mis en place, prévoient de limiter cet impact au minimum. Dans ces projections, l'apport de population dans les nouveaux quartiers et les déplacements induis ont été intégrés et nous ont permis de définir et calibrer les aménagements.

Quant à l'encombrement provenant des quartiers est de Salon, c'est pour cela que nous avons mis un emplacement réservé au PLU, pour une future voie reliant le carrefour Saint Jean sur la route de Pelissanne à la RD19 après le quartier de Pommier.

Enfin une réflexion est actuellement à l'œuvre sur la mise en place d'un plan guide, c'est-àdire un plan posant une approche globale du développement de la Commune avec l'identification des différents enjeux et la réorganisation d'une circulation en adéquation.

Question 4: Communication

A priori, le PLU prévoit 1700 nouveaux logements à l'horizon 2030. Est-ce que la municipalité a prévu d'informer les lançonnaises et lançonnais sur l'échéancier de toutes ces constructions et sur les infrastructures et équipements prévus pour accueillir cet afflux de population ?

Réponse de Monsieur le Maire

Nous avons signé le 12 février 2016 un contrat de mixité sociale sur lequel nous avons largement communiqué, s'agissant du 1er contrat signé dans le Département. La signature de ce contrat venait en réponse à l'incapacité de l'équipe précédente de répondre aux objectifs assignés en termes de construction de logements sociaux. Nous avions ainsi une pénalité insupportable à assumer ainsi qu'une mise en demeure préfectorale sur des objectifs bien plus contraignants à tenir.

Ce contrat de mixité pointe tous les terrains identifiés par les services de l'Etat et conclut à une capacité d'urbanisation totale de notre commune pour les 30 prochaines années à hauteur de 1 448 logements dont 794 logements sociaux. Le PLU, en réponse à ce contrat de mixité sociale, acte le développement de ces logements.

Toutefois, même si nous ne sommes pas en mesure de déroger aux règles qui nous sont imposées, nous pouvons être en mesure de planifier les livraisons des opérations afin de programmer une urbanisation progressive de la Commune. Nous ne désespérons d'ailleurs pas d'un allégement législatif en la matière.

Cette urbanisation n'est pas vécue comme une contrainte, mais plus comme une opportunité de mettre en adéquation les équipements de la Commune, de retravailler les zones d'activités, afin d'équilibrer notre développement et de redynamiser notre territoire.

Le Maire
Michel MILLE

Sébastien GROS Conseiller Municipal